



À PROPOS DE LA SEFM

La Société d'évaluation foncière des municipalités, également connue sous le nom de SEFM, évalue et classe tous les biens en Ontario, des maisons unifamiliales aux bâtiments commerciaux, aux usines industrielles et aux terres agricoles. Toutes les municipalités de l'Ontario se servent de nos évaluations pour prendre des décisions éclairées sur la façon dont elles investiront dans leurs collectivités.

Notre base de données sur les biens immobiliers est l'une des plus complexes au monde, avec des données sur plus de 5.5 millions de propriétés en Ontario, ce qui représente un total de 3 billions de dollars de valeur de propriété pour l'ensemble de la province. Avec plus de 300 000 permis de construire traités chaque année, jumelés à plus de 40 milliards de dollars prévus dans une nouvelle évaluation pour 2022, les municipalités peuvent communiquer avec la SEFM pour obtenir des conseils, des partenariats et du soutien pour les services commerciaux de base, comme l'évaluation et la fiscalité.

Système d'impôt foncier de l'Ontario

Le Système d'impôt foncier de l'Ontario est fondé sur le fait que tous les contribuables paient leur juste part pour financer les services communautaires sur lesquels nous comptons. Les municipalités commencent à calculer ce montant en fixant un taux d'imposition en fonction de leurs besoins budgétaires. Ce taux d'imposition est ensuite multiplié par la valeur imposable d'un propriétaire foncier afin de déterminer le montant d'impôt foncier qu'il devra verser.

Rôles et Responsabilités



Gouvernement de l'Ontario

Établit les lois provinciales en matière d'évaluation et d'imposition et détermine les taux des taxes scolaires.



SEFM

Détermine l'évaluation foncière de toutes les propriétés en Ontario.



Municipalités

Déterminent leurs besoins en matière de revenus, établissent les taux des taxes municipales et perçoivent les impôts fonciers pour payer les services municipaux.*



Propriétaires fonciers

Paient des impôts fonciers qui paient pour les services dans la collectivité, et paient des taxes scolaires qui contribuent au financement des écoles primaires et secondaires en Ontario.

**L'impôt foncier provincial et les prélèvements des conseils d'administration locaux sont recueillis dans des secteurs non constitués en municipalité et contribuent à d'importants services.*

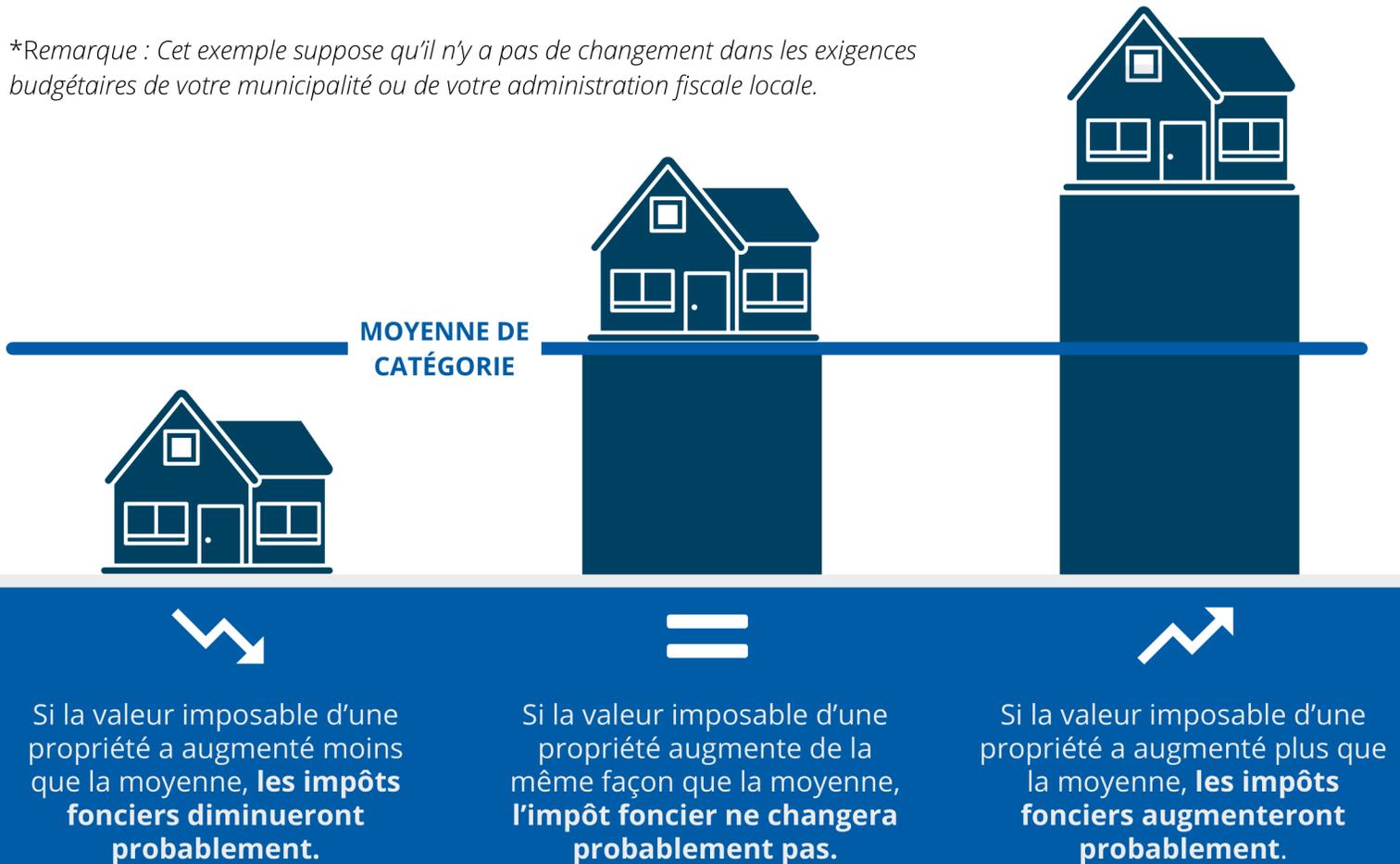
Évaluations et impôts fonciers

Une idée fausse répandue est qu'une augmentation de la valeur évaluée d'un propriétaire foncier entraînera automatiquement une augmentation du montant des impôts fonciers qu'il paie. **Ce n'est pas toujours le cas.**

Le facteur le plus important est le niveau d'augmentation (ou de diminution) **de la valeur évaluée** d'une propriété par rapport à la variation moyenne pour le même type de propriété dans sa zone.

Vous trouverez ci-dessous, une illustration montrant des possibilités d'augmentation variables au cours d'une mise à jour de l'évaluation à l'échelle de la province.

**Remarque : Cet exemple suppose qu'il n'y a pas de changement dans les exigences budgétaires de votre municipalité ou de votre administration fiscale locale.*



Vous désirez plus de renseignements?

Nos équipes de relations avec les municipalités et les intervenants vivent et travaillent dans vos collectivités – nous sommes là pour vous aider! Visitez notre site Web pour trouver les coordonnées de vos représentants des comptes locaux.

Les municipalités peuvent également explorer notre bibliothèque de ressources en ligne, où vous pouvez faire ce qui suit :

- vous inscrire aux webinaires pour les municipalités de la SEFM ou y trouver des enregistrements antérieurs;
- vous inscrire pour recevoir, ou lire les copies antérieures de l'Infolettre de la SEFM « À l'écoute »;
- accéder à des documents importants, comme le Rapport sur les partenariats avec les municipalités.

Visitez www.mpac.ca/fr/OurServices/SupportMunicipalities pour de plus amples renseignements.